

Département de la
CÔTE-D'OR

Arrondissement
de
BEAUNE

Convocation du
29 OCTOBRE 2025

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU 04 NOVEMBRE 2025

Nombre de conseillers : En exercice : 13 / Présents : 10 / Votants : 10

PRESENTS : Pascal GRAPPIN, Président ;

Alain CARTRON, Hubert POULLOT, Didier TOUBIN, Ghislaine POSTANSQUE, Gilles CARRE, Pascal BORTOT, Christian ROUSSEL, Georges STRUTYNSKI, François MARQUET.

EXCUSES : Christophe LUCAND, Valérie DUREUIL, Sylvie VENTARD.

SECRETAIRE DE SEANCE : Pascal BORTOT.

**B/25/144 - OBJET : ATTRIBUTION DE L'ACCORD CADRE DE MAINTENANCE DES ADOUCISSEURS
D'EAU ET SURVEILLANCE DES RESEAUX D'EAU CHAUDE SANITAIRE DANS LES BATIMENTS DE
LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Vu les articles L2123-1, R2123-1 du code de la Commande publique relatif aux marchés passés en procédure adaptée ;

Vu le rapport d'analyse d'offres ;

Considérant que pour ses besoins en maintenance et analyses de ses réseaux d'eau chaude sanitaire, la collectivité a lancé un marché ;

Considérant qu'une consultation a été lancée le 29/09/2025 et qu'un seul pli a été déposé ;

Considérant que cette consultation doit aboutir sur un marché d'une durée initiale de 1 an renouvelable 3 fois 1 an ou un montant de commande annuel de 6 000 € HT (24 000 € HT sur la durée totale) pour le lot n°1 et de 25 000 € HT (100 000 € HT sur la durée totale) pour le lot n°2 ;

Considérant que ce marché comporte aussi une prestation supplémentaire éventuelle d'analyse et de désinfection d'un montant de 4 000 € HT (16 000 € HT sur la durée totale) ;

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, par 10 voix Pour :

- **ATTRIBUE** le marché à l'entreprise AQUAPRO jugée la mieux-disante,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents et à effectuer toute démarche ou formalité administrative nécessaire à l'application de la présente délibération et pour l'exécution du marché.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES,
POUR COPIE CONFORME,
LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE,
Pascal GRAPPIN.


